

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par

Mme Troallic et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

A la seconde phrase de l'alinéa 57, après le mot:

« modernes »,

insérer les mots:

« et performants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des services énergétiques modernes ne sont pas nécessairement performants. Le terme de performance permet d'insister sur la notion d'efficacité énergétique au cœur du projet de loi de développement pour lutter contre le réchauffement climatique.